



CIRCULER À PARIS

Facilitez vos démarches,
renseignez-vous avant de vous déplacer

Alcool au volant

www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr

Services d'informations téléphoniques :

. **0 891 01 22 22** (serveur vocal, 0,225 € la minute)

Rubriques :

Points d'accueil, démarches administratives, fourrières (possibilité de savoir si votre véhicule a été enlevé et où il se trouve), recrutement, prévention et sécurité, etc.

Standard :

. **01 53 71 53 71 / 01 53 73 53 73**

Démarches administratives :

. **01 58 80 80 80** (du lundi au vendredi, de 8h45 à 17h15)

Rubriques :

Cartes nationales d'identité, passeports, certificats d'immatriculation et permis de conduire.

Titres de séjour et documents de circulation transfrontière :

. **01 58 80 80 58**

Demandes de naturalisation :

. **01 53 71 40 69 / 01 53 71 37 22**

Service des objets trouvés :

. **0 891 00 25 25** (0,12 € la minute)

Informations valables au 01 09 09 sous réserve de modifications ultérieures



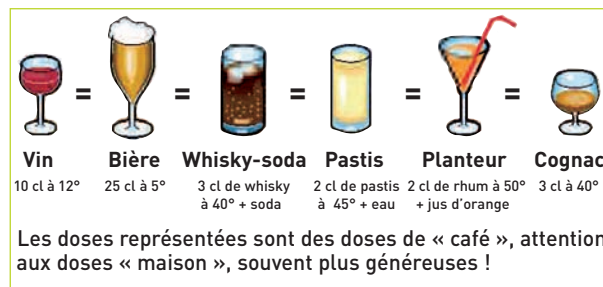
A Paris, en 2008, plus de 670 personnes ont été victimes d'accidents liés à l'alcool. Si la capitale connaît une baisse significative du nombre de morts, 10 en 2008 contre 21 en 2006, les blessés légers et graves sont, eux, en augmentation.

Face à cette hausse, la préfecture de police vous rappelle les dangers de l'alcool au volant.

Rappel :

Le taux d'alcoolémie autorisé doit être inférieur à 0,5 g/l de sang, c'est-à-dire 0,25 mg/l d'air expiré (soit deux verres d'alcool habituellement servis dans les bars ou cafés).

Sachez qu'il y a autant d'alcool pur dans un verre de bière que dans un verre de pastis et que le mélange alcool et jus de fruit ou soda ne diminue pas la quantité d'alcool pur contenu dans le verre.



Chaque verre s'additionne : le taux d'alcoolémie augmente en moyenne de 0,20 g/l à 0,25 g/l par verre consommé, même s'ils sont espacés. Ce taux peut être sensiblement supérieur selon la corpulence, la taille et le sexe de la personne.

■ L'alcool s'élimine lentement

Le taux d'alcoolémie atteint son maximum une heure après le dernier verre si la boisson est prise au cours d'un repas et une demi-heure après si l'on est à jeun.

Il diminue d'environ 0,10 g/heure à 0,15 g/heure pour un sujet en bonne santé.

Ainsi, une personne avec un taux d'alcoolémie de 0,7 g/l de sang devra attendre près de deux heures sans nouvelle consommation pour revenir à un taux de 0,5 g/l.

Sachez enfin que les « trucs » censés faire diminuer rapidement l'alcool dans le sang (café salé, cuillerée d'huile, verres d'eau, bonbons mentholés, etc.) sont totalement inefficaces.

■ Ne mettez pas votre vie et celle des autres en danger

Les premières perturbations sont constatées dès le premier verre d'alcool. A 0,5 g/l de sang elles se généralisent et le risque d'accident est multiplié par 3 ; à 0,8 g/l, il est multiplié par 10.

L'imprégnation alcoolique se manifeste par :

- une sensation de bien-être et de confiance en soi entraînant une sous-estimation du danger ;
- une mauvaise appréciation des distances et du relief ;
- un temps de réaction visuelle diminué en cas de freinage d'urgence ;
- un rétrécissement du champ visuel ;
- une conduite brusque ;
- une diminution des réflexes et de la résistance à la fatigue ;
- une sensibilisation accrue à l'éblouissement lors d'une conduite de nuit.

■ Lorsque vous avez consommé de l'alcool

- Désignez un conducteur qui ne boit pas et qui conduira au retour ;
- mesurez votre taux d'alcoolémie à l'aide d'un éthylotest chimique utilisable une seule fois ou d'un éthylotest électronique, réutilisable, en vente dans le commerce ;
- en tant que passager, veillez à ne pas monter avec un conducteur ayant consommé de l'alcool ;
- enfin, si vous avez un taux égal ou supérieur à 0,5 g/l, terminez votre nuit sur place, prenez un taxi ou les transports en commun, rentrez à pied ou pratiquez le co-voiturage.

■ Cocktail alcool + drogue + médicaments = danger

Certains médicaments de la famille des anxiolytiques (tranquillisants, somnifères), des antibiotiques et même certains médicaments utilisés pour des affections bénignes (gripes, rhumes) font très mauvais ménage avec l'alcool et décuplent ses effets, provoquant notamment la somnolence. Si vous êtes sous traitement, il est donc impératif que vous lisiez attentivement les notices de médicaments avant de consommer de l'alcool.



De même, toute drogue provoque des dysfonctionnements psychiques et physiologiques incompatibles avec la conduite d'un véhicule : ne prenez en aucun cas le volant si vous en avez consommée.

■ Votre assurance

Vous devez savoir que l'alcoolémie est une cause de rupture de contrat avec votre assurance : en cas d'accident, si vous en êtes le responsable et que vous êtes sous l'emprise de l'alcool, votre assurance n'indemniserait que vos victimes puis se retournerait contre vous pour rembourser les sommes engagées.



■ Alcoolémie et sanctions

| INFRACTIONS | AMENDE | RETRAIT DE POINTS | SUSPENSION OU ANNULLATION DU PERMIS | IMMOBILISATION OU CONFISCATION DU VÉHICULE | PEINE DE PRISON ENCOURUE |
|--|-----------|-------------------|--|--|--------------------------|
| Conduite avec un taux d'alcoolémie compris entre 0,5g/l et <0,8 g/l dans le sang ou entre 0,25mg/l et <0,4mg/l d'air expiré* | 135 € | 6 points | 3 ans de suspension ou annulation du permis probatoire * | Immobilisation possible | - |
| Conduite avec un taux $\geq 0,8$ g/l dans le sang ou $\geq 0,4$ mg/l d'air expiré, ou en état d'ivresse manifeste, ou refus de se soumettre à une vérification de présence d'alcool dans le sang | 4 500 € | 6 points | 3 ans de suspension ou annulation sans sursis ; annulation du permis probatoire | Immobilisation | 2 ans |
| Récidive de conduite avec un taux $\geq 0,8$ g/l dans le sang ou $\geq 0,4$ mg/l d'air expiré, ou en état d'ivresse manifeste, ou refus de se soumettre à une vérification de présence d'alcool dans le sang | 9 000 € | 6 points | Annulation de 3 ans ; annulation du permis probatoire | Immobilisation ou confiscation | 4 ans |
| Conduite en état d'ivresse et après l'usage de stupéfiants | 9 000 € | 6 points | Suspension ou annulation de 3 ans ; annulation du permis probatoire | Immobilisation ou confiscation | 3 ans |
| Alcoolémie positive et blessures involontaires avec incapacité totale de travail (ITT) de moins de 3 mois | 45 000 € | 6 points | Suspension de 5 ans sans sursis ; annulation du permis probatoire | Immobilisation ou confiscation | 3 ans |
| Alcoolémie positive et blessures involontaires avec incapacité totale de travail (ITT) de plus de 3 mois | 75 000 € | 6 points | Suspension ou annulation de 10 ans sans sursis ; annulation du permis probatoire | Immobilisation ou confiscation | 5 ans |
| Alcoolémie positive et homicide aggravé | 100 000 € | 6 points | Suspension ou annulation de 10 ans sans sursis ; annulation du permis probatoire | Confiscation | 5 ans |

* 0,2 g/l de sang (0,10 mg/l d'air expiré) pour les conducteurs de véhicules de transport en commun

* permis probatoire : permis délivré aux jeunes conducteurs pour une période de 3 ans